



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
21 septembre 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme
Soixante-douzième session
Genève, 30 novembre-2 décembre 2015
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président/Rapporteur, le Groupe de travail sera présidé, à sa soixante-douzième session, par un représentant d'un des États membres du Groupe africain. Le Vice-Président/Rapporteur sera un représentant d'un des États membres du Groupe latino-américain et caraïbe.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session, qui figure dans la section I ci-dessus.

Documentation

TD/B/WP/276 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019

3. Conformément aux règles et règlements de l'ONU régissant la planification des programmes, le Groupe de travail examinera le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019. Il soumettra ses recommandations à l'examen du Conseil du commerce et du développement, qui transmettra celles qu'il aura approuvées au Secrétaire général de la CNUCED afin qu'elles soient prises en compte dans le projet de plan-programme biennal de la CNUCED devant être soumis au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, puis être examiné par le Comité du programme et de la coordination dans la version officielle publiée par le Secrétaire général de l'ONU. À cette fin, le Groupe de travail sera saisi d'un document intitulé « Projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019 » (TD/B/WP(72)/CRP.1).

Documentation

TD/B/WP(72)/CRP.1 Projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019

Point 4

Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Groupe de travail

4. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session du Groupe de travail.

Point 5

Questions diverses

Point 6
Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement

5. Le rapport sur la soixante-douzième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
-